

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville



Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

Arrondissement

Plan directeur du canton de Berne: procédure de participation publique et de consultation sur les adaptations de 2024

Dans le cadre du controlling du plan directeur de 2024, il y a lieu d'adapter 17 mesures ainsi que d'en introduire deux nouvelles. En application de l'article 58 de la loi cantonale sur les constructions, la Direction de l'intérieur et de la justice, sur mandat du Conseil-exécutif, dépose publiquement le projet d'adaptation en vue de l'information et de la participation du public. Toute personne, physique ou morale, peut consulter le projet et prendre position par écrit à son sujet.

Durée du dépôt public: du 26 août au 25 novembre 2024

Procédure de participation électronique: la procédure de participation se déroule de manière électronique. Les documents y relatifs sont publiés à l'adresse www.be.ch/plandirecteur.

Lieux de dépôt:

- Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Nydegasse 11/13, 3011 Berne (aux heures de bureau ordinaires)
- Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Unité francophone, Hauptstrasse 2, 2560 Nidau (de 8h à 11h30)

Les prises de position doivent être déposées d'ici au 25 novembre 2024 au plus tard.

Berne, le 26 août 2024

Direction de l'intérieur et de la justice du canton de Berne

La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Restrictions à la circulation durant la Fête du Vin 2024 - 6, 7 et 8 septembre 2024

Pour permettre les installations nécessaires, les places et rues suivantes seront fermées à la circulation et au stationnement. Les motards sont également priés de ne pas laisser leurs motos à la place du Marché.

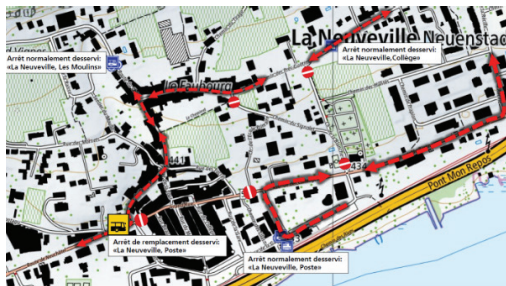
Périodes:

Du lundi 2 au lundi 9 septembre 2024 au soir, les rues Beauregard, de l'Hôpital, du Collège, du Marché et du Port seront fermées à la circulation ainsi que les places de La Liberté et du Marché.

Durant la manifestation, la Grand-Rue, les rues Beauregard, de l'Hôpital, du Collège, du Marché ainsi que les places de La Liberté et du Marché seront interdites à la circulation, ainsi que le chemin de la Blanche-Eglise.

Comme l'année dernière, un sens de circulation sera mis en place avec une signalisation adéquate, afin d'améliorer la sécurité du trafic et des participants à la fête. Nous invitons les usagers de la route à se référer à la déviation.

Concernant les arrêts pour les cars postaux de la ligne 132, du vendredi 6.9.2024 à partir de 8h au dimanche 8.9.2024 à 23h, l'arrêt sera transféré et aménagé à la route de Neuchâtel devant la banque Raiffeisen. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus au 058 386 47 93 ou infrastrukturbern@postauto.ch.



Veillez prendre note que durant le cortège, le trafic des cars postaux sera perturbé.

Nous remercions la population de bien vouloir se conformer à la signalisation mise en place.

CORTÈGE

Cortège de la Fête du Vin

Départ: ch. des Prés-Guëtins - dimanche 8 septembre 2024 à 14h30

1^{ère} boucle: ch. des Prés-Guëtins - rue du Fau-bourg - rue du Tempé - Grand-Rue (direction Est) - av. des Collonges - Pl. de La Gare.

2^e boucle: Pl. de La Gare - pl. du Marché - rue du Port - Grand-Rue (direction Est) - av. des Col-longes - pl. de La Gare.

La réouverture de la Grand-Rue est prévue le dimanche 8 septembre 2024 à 23h.

Un grand merci à toutes et à tous pour votre collaboration et votre compréhension.

Police administrative

Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2024 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 11h30	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse

La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch

Téléphone: 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2024, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	23.12.24	02.01.25	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts

Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIE SSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 3^e trimestre 2024

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h et 11h45

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

31 août, 14 septembre, 28 septembre

L'administration communale

Avis de construction

Requérant: M. François Hostettler, Mont Sujet 34, 2515 Prêles

Auteur du projet: Sunier Menuiserie Sàrl, Ch. des Auges 10, 2518 Nods

Propriétaire foncier: M. François Hostettler, Prêles
Projet: Demande de permis de construire déposée « après-coup »: Démolition des constructions existantes et construction d'un balcon en façade Sud, parcelle N° 2643, Mont Sujet 34, village de Prêles

Zone: H2

“ UN HOMME N'EST JAMAIS SI GRAND QUE LORSQU'IL EST À GENOUX POUR AIDER UN ENFANT. ” - PYTHAGORE -



Credit photo: François Dumonty



Comme Zinédine Zidane, soutenez les enfants atteints par une leucodystrophie en Suisse!

IBAN: CH02 0900 0000 1737 1750 7

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, **soit du 23 août au 22 septembre 2024**. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 23 août 2024

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : Direction des travaux publics et des transports, Office des immeubles et des constructions, Reiterstr. 11, 3013 Berne

Auteur du projet : 123architekten gmbh, Zentralstr.123, 2503 Bienne

Propriétaire foncier : Direction des travaux publics et des transports, Office des immeubles et des constructions, Berne

Projet : Changement d'affectation du bâtiment existant pour le centre d'entretien de l'Office des ponts et chaussées comme solution provisoire pour 10 ans, Châtillon 16, parcelle 2122, village de Prêles

Zone : ZBP 15

Dérogation : à la ZBP 15 pour le bâtiment Châtillon 16, changement d'affectation

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, **soit du 23 août au 22 septembre 2024**. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 23 août 2024

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Martin Feusi, Rütliweg 3, 3114 Wichtrach.

Emplacement : parcelle N° 112, au lieu-dit : « Baselstein 7 », Lamboing, commune de Plateau de Diesse.

Projet : remplacement d'un réservoir d'eaux usées en béton par un nouveau réservoir en plastique.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogation : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 septembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 août 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : M^{me} Carole Léchet, Ch. des Noisetiers 46, 2516 Lamboing

Auteur du projet : Viret Architectes SA, Wasserstrasse 1a, 2555 Brügg

Propriétaire foncier : Mme Carole Léchet, Lamboing et M. Bernard Léchet, Orvin

Projet : Agrandissement du sous-sol et assainissement énergétique de l'enveloppe thermique, Ch. des Noisetiers 46, parcelle 1345, village de Lamboing

Zone : Agricole

Dérogation : à la 24c LAT

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, **soit du 30 août au 29 septembre 2024**, publication dans la FO du 4 septembre 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 30 août 2024

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : Ecole Rivendell, M. Joaquim Sieber, Mont-Sujet 14, Prêles

Auteur du projet : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, Prêles

Propriétaires fonciers : M. Cyril Gauchat, 2518 Nods, M. Christian Gauchat, 2520 La Neuveville et M. Bernard Gauchat, 1589 Chabrey

Projet : Changement d'affectation partiel du bâtiment pour une école privée de petite structure, parcelle N° 2369, Route de Diesse 3, village de Prêles

Zone : Zone mixte A

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, **soit du 30 août au 29 septembre 2024**. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 30 août 2024

Secrétariat communal

Votations Fédérales, Cantonales - Dimanche 22.9.2024

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 22 septembre au bureau de vote de 10h à 12h**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, **jusqu'au samedi 20h**.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance**, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence : M. Dominique Sunier

Administration : M^{me} Mélanie Kiener

Bureau de vote - Dimanche 22 septembre 2024 de 9h45 à 12h

Membres : M^{me} Céline Lack

M. Alain Kasteler

Suppléant : M. Thomas Lachat

Bureau de dépouillement - Dimanche 22 septembre 2024 dès 10h

Membres : M. Stéphane Kinkio

M^{me} Helene Kung

M^{me} Chantal Le Boul'ch

M. Xavier Iseli

M. Jérôme Läufer

M. Lehmann Philippe

M. Patrick Jäggi

M^{me} Jessica Lecomte

Suppléantes : M^{me} Maude Lemoine

M^{me} Mendy Leuenberger

L'administration communale

Le dicastère des finances de la Commune Mixte De Plateau De Diesse

Recherche pour le 1^{er} octobre 2024 ou date à convenir et pour une durée indéterminée
son administrateur.trice
des finances à 80 - 100%

Champs d'activités

- Tenue et clôture de la comptabilité générale de la commune et établissement des états financiers
- Préparation du budget et de la planification financière, suivi et contrôle du budget et des investissements
- Gestion des paiements, des liquidités et des emprunts, suivi et contrôle des encaissements
- Suivi de la facturation des taxes, de la gestion des débiteurs et du contentieux
- Mise en place et gestion du Système de contrôle interne (SCI), d'indicateurs de pilotage et de statistiques
- Gestion du portefeuille d'assurances
- Suivi des relations financières avec le Canton (péréquation, subventions, etc) et la fiduciaire
- Appui au Conseil communal pour les études et travaux dans le domaine des finances
- Suppléance du Secrétaire communal

Formation et expérience

- Formation de cadre en administration communale (ou s'engager à suivre le cursus); le brevet fédéral constitue un atout
- Formation et expérience confirmée de comptable, idéalement dans une administration publique, ou formation jugée équivalente
- Maîtrise du MCH2
- Maîtrise des outils informatiques usuels et spécifiquement ceux liés au domaine de la comptabilité communale (Pro-Concept ERP)

Profil souhaité

- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Sens de l'analyse, de l'organisation, de l'anticipation, de la confidentialité, de la précision, de l'exactitude

- Entregent auprès des tiers et de la population
- Esprit d'équipe avec les autorités et les collaborateurs

Classe de traitement: 20 sur l'échelle communale

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 2024 ou date à convenir

Si vous remplissez toutes ces conditions, nous nous réjouissons alors de recevoir votre lettre de motivation avec la mention « postulation » et accompagnée des documents usuels à:

Commune Mixte De Plateau De Diesse

M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines
La Chaîne 2, 2515 Prêles

jusqu'au 15 septembre 2024

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au N° de tél. 032 315 70 70

Des documents supplémentaires et, notamment, le cahier des charges, peuvent être consultés sur notre site Internet:

www.leplateaudediesse.ch

La présente offre d'emploi est également proposée à l'interne

Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Plateau de Diesse - Lot 5

Les zones forestières de la commune ont fait l'objet d'une nouvelle mensuration.

Le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête

**du vendredi 16 août 2024
au dimanche 15 septembre 2024**

Les documents peuvent être consultés à l'administration communale, La Chaîne 2, à Prêles (loi cantonale sur la géoinformation [LCGéo], article 38).

Il n'y a pas de mutations en suspens au moment de l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Monsieur Stegemann, ingénieur géomètre, se tiendra à disposition pour répondre aux éventuelles questions

le lundi 9 septembre 2024 de 16 h à 18 heures
à l'administration communale, La Chaîne 2, à Prêles, salle des commissions 2^e étage.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle [OMO], article 29).

Le délai pour déposer une opposition ou une remarque est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 août au 15 septembre 2024, publication dans la FO du 21 août 2024. Les oppositions ou remarques dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 16 août 2024

Le Conseil communal

Contrôle des abris publics – Recherche d'une personne responsable

Le contrôle des abris publics de Lamboing et de Prêles est effectué jusqu'à la fin de l'année 2024 par un citoyen de Lamboing, citoyen qui a effectué cette tâche pendant plus de 10 ans. Nous le remercions pour son parfait engagement.

Nous recherchons une citoyenne ou un citoyen pour remplir ces tâches selon cahier des charges. Ces contrôles représentent entre 41 heures et 45 heures par année.

Les personnes intéressées peuvent contacter la commune et demander M^{me} F. Landry et/ou déposer une postulation.

Le Conseil communal

Déchetterie de Diesse - Ramassage annuel de déchets spéciaux, concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 14 septembre de 9 h à 11 h 30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.-/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

Fête villageoise de Lamboing 2024

Un tout grand merci...

La fête villageoise de Lamboing a vécu, et de bien belle manière! Les habitants des villages de Diesse, Lamboing et Prêles, ainsi que les nombreux visiteurs venus de l'extérieur, garderont assurément un excellent souvenir de ces trois jours de fête musicale!

Les autorités communales tiennent tout particulièrement à adresser leurs chaleureux remerciements à l'ensemble du comité d'organisation qui, l'espace de nombreux mois, n'a pas ménagé sa peine pour que la fête soit belle et réussie.

Nous tenons également à dire notre reconnaissance à toutes les sociétés participantes, aux très nombreux bénévoles qui se sont dépensés sans compter, aux sponsors et donateurs, dont l'extrême générosité nous a permis d'offrir une magnifique fête à un public conquis.

Nous profitons aussi de remercier tous les riverains de leur patience et d'avoir supporté durant ces jours de fêtes les nuisances qui en ont découlé.

Et nous ne voudrions pas manquer d'associer à notre gratitude tous les employés communaux et toutes les personnes également qui, de près ou de loin, ont œuvré dans le cadre de cette fête villageoise.

En un mot comme en cent, un grand MERCI du fond du cœur!

Le Conseil communal

ERRATUM

Une erreur de notre part, lors du transfert des fichiers correctement envoyés par le secrétariat communal, s'est glissée dans notre précédente parution. Contrairement à ce qui a été imprimé, la date correcte n'était pas le jeudi 24 septembre mais bien le mardi 24 septembre.

La version parue sur le site internet de la commune ainsi que sur celui de la FODN est correcte. Nous nous excusons sincèrement auprès de la population et des autorités communales pour cette confusion et les désagréments que cela a pu causer.

Merci de votre compréhension.

L'Imprimerie du Courrier

Commune Mixte de Plateau de Diesse
Aux ayants droit de vote en matière communale

Convocation

à l'Assemblée communale du
mardi 24 septembre 2024 à 19 h 30,
à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

- Groupe d'animation de Plateau de Diesse – Approbation du principe d'une dépense périodique annuelle de CHF 22'000.– pour les activités du GAPD à compter de l'année 2025**
 - Présentation du dossier
 - Approbation du principe de la dépense périodique de CHF 22'000.00 pour les activités du GAPD à compter de l'année 2025
- Vente de l'immeuble sis à la route de Diesse 9, 2516 Lamboing, feuillet N° 2015 (ancienne EJC)**
 - Présentation du dossier
 - Approbation du transfert de l'immeuble du patrimoine administratif au patrimoine financier pour la valeur comptable résiduelle de CHF 37'803 au 31.12.2023.
 - Approbation de la vente de l'immeuble pour un montant de CHF 350'000.–.
- Assermentation de deux nouvelles conseillères communales**
 - Promesse solennelle de M^{mes} Anne Pasquiou Caccioppoli et Pamela Welson, Conseillères communales élues
- Assermentation d'une nouvelle collaboratrice**
 - Promesse solennelle de M^{me} Eva Racine, collaboratrice au secrétariat de l'Administration
- Informations du Conseil communal**
- Divers et imprévus**

Informations:

Les documents se rapportant à cette assemblée sont également déposés en consultation au bureau communal pendant le même laps de temps et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 23 août 2024



Nods
Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit:

Septembre

Lundis	2, 9, 16, 23 30	8 h à 12 h
Samedis	7, 21	8 h à 12 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

Administration Communale

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 31 août 2024 de 9h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Contrairement à ce qui a été indiqué dans la feuille officielle de la semaine dernière, le bibliobus est gratuit pour tous les enfants **jusqu'à 18 ans** et non pas seulement pour les enfants en âge de scolarité obligatoire.

Bonne lecture!

Commune mixte de Nods

Appartements à louer Cheval-Blanc Nods

3 pièces Nord-Est: 1'000.- + charges 280.-
3 pièces avec terrasse: 1'200.- + charges 300.-
3,5 pièces avec balcon: 1'200.- + charges 300.-
Informations et visites: 079 198 37 44

Talents locaux

Le conseil communal félicite très chaleureusement:
Les Sonneurs du Plateau



pour leur première place à la rencontre romande des sonneurs de cloches le samedi 24 août à Château-d'Ex.

Office de contrôle des champignons

La saison des champignons approchant à grands pas, l'Office de contrôle des champignons ouvrira ses portes, en collaboration avec les communes voisines et la vapko

Tous les lundis du 26 août au 28 octobre 2024 de 18h à 19h

SAUF LE LUNDI 7 OCTOBRE 2024

A l'Office du tourisme, Rue du Marché 4,
2520 La Neuveville

Gratuit et sans rendez-vous

Déchetterie de Diesse - Ramassage annuel de déchets spéciaux - Concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 14 septembre de 9h à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.-/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

Heures de Repos

Nous nous permettons de vous rappeler les articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir:

Heures de repos

Art. 38

- 1 De 19 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.
- 2 De 22 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon ou d'écouter de la musique trop fort.
- 3 Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 7 heures à 22 heures.
- 4 Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.
- 5 Dès 22 heures, le repos nocturne doit être respecté.
- 6 Le Conseil communal peut accorder pour de justes motifs une autorisation de déroger aux heures de repos. Les droits de voisinage découlant du droit privé demeurent toutefois réservés.
- 7 La législation cantonale et fédérale sur la protection de la nature, de l'environnement et celle relative au droit de la construction sont réservées.

Art. 23

- 1 Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.

Administration Communale

Commune mixte de Nods

Plantation et élagage des arbres, haies vives, buissons et cultures agricoles

- Profil d'espace libre

L'espace surplombant la chaussée des routes publiques, y compris la distance latérale au bord de la chaussée (largeur libre), doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins.

- La largeur libre doit être de 0.50 m au moins.

Aux points dangereux, les arbres, haies vives, buissons, cultures maraîchères et agricoles (par exemple: le maïs et autres céréales) doivent être plantés à une distance suffisante par rapport à la chaussée, ceci pour éviter un élagage ou un fauchage prématuré.

Nous prions tous les propriétaires concernés d'effectuer l'élagage nécessaire

d'ici fin septembre 2024

Administration communale

Indications spécifiques concernant la pose de panneaux photovoltaïques

Obligation d'annoncer les installations solaires (art. 7a DPC)

1. Les maîtres d'ouvrage annoncent la construction d'installations solaires non soumises au régime du permis de construire à l'autorité de police des constructions au plus tard sept jours ouvrés avant le début

des travaux par l'intermédiaire du système de transmission cantonal.

2. Ils communiquent les informations suivantes:
 - a) l'emplacement de l'installation,
 - b) le type de l'installation,
 - c) la taille de l'installation.
3. Un plan indiquant l'échelle et la direction du nord doit être joint.

Tant lors d'installations solaires soumises ou non soumises au régime du permis de construire, le maître d'ouvrage doit **annoncer la date de mise en service de son installation à la commune**. Un électricien mandaté par la commune doit pouvoir venir vérifier l'état des compteurs avant la mise en service. Le propriétaire est rendu attentif à vérifier que l'annonce se fasse correctement avec son entrepreneur.

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.

Association du Stand de Tir Nods - La Neuveville - Enges

Tir obligatoire au Stand de tir de Nods, dernière séance 2024

Le dernier rendez-vous de l'année pour le tir obligatoire à 300 m au Stand de tir de Nods, c'est le

Samedi 31 août 2024 de 9h30 à 11h30

Le programme de tir reste inchangé. Les tireurs astreints doivent se présenter avec leur arme personnelle sans oublier leur livret de service, livret de tir ou livret de performances militaires de même que les documents (étiquettes et coordonnées individuelles) reçus à cet effet par l'administration militaire. Il est conseillé de prendre les appareils protégés-ouïe.

Les tireurs non-astreints sont bien entendu aussi invités pour cette séance de tir obligatoire dans la région.

Société de tir de Campagne Nods

Association du Stand de tir La Neuveville - Nods-Enges

FC LNL

Invitation à l'Assemblée Générale Ordinaire à tous les membres actifs de +16 ans, des présidents et membres d'honneur ainsi que des membres supporters.

Mardi 17 septembre 2024 à 20h15
à la Buvette de Jorat, Lamboing

L'ordre du jour se présente comme suit:

1. Appel et salutations
2. Acceptation du PV de l'Assemblée Générale ordinaire 2023 du 31.08.2023
3. Rapports du président, du directeur sportif et de la section juniors
4. Rapport du caissier et présentation des comptes
5. Rapport des vérificateurs et acceptation des comptes 2023-2024
6. Acceptation du budget 2024-2025
7. Election des vérificateurs de comptes
8. Election du nouveau Responsable Technique au sein du Comité
9. Divers

Toute proposition de modification de l'ordre du jour doit être soumise au Comité au minimum 10 jours avant l'assemblée.

Christian Frei

PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 1^{er} septembre

17h, Blanche-église, culte de jeunesse ouvert à tous ! ou quand le KT s'invite au culte, avec Sarah et Julien, catéchètes. Jean-Luc Thellin, orgue

Mardi 3 septembre

19h, 1^{er} étage du New Croix-Blanche: Point de vue Sont proposés et abordés des thèmes existentiels, sociétaux, éthiques, philosophiques et spirituels. Chacun est invité à faire des propositions... Nul besoin de s'inscrire à l'avance. Pas besoin de s'excuser!

Peut-être pourrions nous rester dehors si le temps le permet!

Mercredi 4 septembre

10h, salle Schwander, prière et partage biblique

Dimanche 8 septembre

10h, culte à la Blanche-église avec le pasteur Philippe Nicolet

Mercredi 11 septembre

Course œcuménique des aînés dans le Jura. Rencontre avec le pasteur Ebbutt, musée à Delémont et visite du Vorbourg. Renseignements au secrétariat.

A votre service

Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, 032 315 11 53
Sara Holzmann, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet: www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 1. September

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit Vikarin Murbach und Karin Schneider (Orgel).

Pikettdienst

30. August bis 30. September: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messe dominicale

Dimanche 1^{er} septembre, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Sortie des aînés pour notre UP à Notre-Dame du Vorbourg

Nous sommes ravis de vous convier à la prochaine sortie œcuménique des aînés de La Neuveville et du Plateau de Diesse, qui se tiendra le **mercredi 11 septembre 2024**.

Cette journée promet d'être riche en découvertes et en convivialité, avec une visite matinale du Musée de la vie jurassienne pour explorer le patrimoine et la vie quotidienne d'autrefois dans le Jura. Un moment de recueillement, avec une bénédiction à la chapelle du Vorbourg, viendra marquer l'après-midi.

Départ à **8h15** de La Neuveville - devant la Poste, et retour (heure approximative) à **18h**. Prix: 40 CHF par personne (70 CHF par couple). A payer dans le car.

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire **jusqu'au 5 Septembre** auprès du secrétariat de l'Église catholique de l'UP Bienne La Neuveville: 032 329 56 01 ou communaute.francoophone@kathbielbienne.ch.

60 ans de l'Église Sainte-Marie à Anet

Samedi 7 septembre 2024

Tous les paroissiens sont très chaleureusement à Anet pour célébrer ensemble le patronage de la paroisse Seeland - Lyss et, en même temps, le soixantième anniversaire de l'Église d'Anet.

- Dès 13 h30, danse et programme pour enfants
- 15h30 Apéro riche
- 17h Culte de fête avec l'évêque auxiliaire Josef Stübi et le Chœur de l'Église de Lyss

A cette occasion, la communauté prendra également congé d'Eberhard Jost, aumônier de longue date au sein de cette paroisse.

Église catholique, Fauggersweg 8, 3232 Anet

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSÉ, LAMBOING, PRÊLES

Course de la Solidarité

Un tout grand merci pour votre participation, votre soutien et votre présence. Cette 13^e édition de la Course de la Solidarité a été une belle réussite.

Dimanche 1^{er} septembre

Culte à Nods, 10h

Fenêtre Ouverte

Vendredi 6 septembre, 19h30, Maison de paroisse de Nods (Rte de Diesse 5), rencontre avec le chanoine Bernard Raphaël de la communauté du Grand-Saint-Bernard et M^{me} Barbara Weiss, de la communauté Don Camillo sur le thème: « Pourquoi vivre en communauté aujourd'hui? », entrée libre, collecte

Culte avec la photographe Sandra Mattsson

Dimanche 8 septembre, 10h, église de Diesse, culte avec la participation de la photographe Sandra Mattsson. Présentation de ses magnifiques clichés d'animaux de la région et de son film « L'éveil de la forêt »

Marche méditative avec Ernst Zürcher

Dimanche 15 septembre, rdv 10h devant l'église de Diesse, ingénieur forestier bien connu pour ses publications, il parlera, lors d'une marche accessible à tous (45mn), de la vie fascinante des arbres. A l'église en cas de mauvais temps

Contacts

Présidente: M^{me} Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 1^{er} septembre

10h, culte à Nods avec Sainte-Cène.

Dimanche 1^{er} septembre

17h à La Neuveville, culte pour les jeunes de Nods et de la région.

Mardi 3 septembre

9h, étude biblique et prière.

Dimanche 8 septembre

10h, culte à Diesse.

Dimanche 15 septembre

10h, culte à Nods avec Sainte-Cène.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedrolì est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch N'hésitez pas à le contacter!

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58, 079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles I 9

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSÉ

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc) Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h et le samedi et dimanche de 9h-15h.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert du 27 avril 2024 au 27 octobre 2024
Samedi et dimanche 14h30 à 17h30
Nouvelles expositions: La Vigne en Grand et Nos adieux au masque péruvien
Prolongation de l'exposition: Les Petites Annonces
www.museelaneuveville.ch
musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Exposition: Le phylloxéra au lac de Bienne
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h. Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE

MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,
Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.



Garde d'enfants à domicile CRS

Aide rapide en cas d'urgence

→ 032 329 32 77 | → crs-berne.ch/garde-denfants

Croix-Rouge suisse
Schweizerisches Rotes Kreuz
Canton de Berne / Kanton Bern

